

INTERVENTION DE NATHALIE GUAY

SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FICDC

13e session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Nous tenons tout d'abord à remercier la quarantaine de parties qui ont généreusement contribué au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Nous avons été frappés par le fait que 4 parties ont contribué pour plus de la moitié des dons, à savoir le Canada, incluant la contribution du Québec, la France, la Belgique et le Brésil. Aussi généreuses que soient ces contributions, nous avons besoin que davantage de parties contribuent régulièrement au FIDC. L'année dernière, 480 projets ont été soumis et seuls 9 peuvent maintenant recevoir un financement.

Nous tenons à souligner que 85 de ces projets ont été rejetés parce que 21 commissions nationales n'ont pas participé au processus. Il faut que cela change. Soumettre un projet représente beaucoup, beaucoup d'heures de travail, ce qui, dans le cas de la société civile, est un véritable défi. Il y a peut-être d'excellents projets dans cette pile de projets rejetés, et la société civile de ces pays n'aura peut-être jamais la chance de recevoir le soutien du FIDC. Nous tenons à remercier les 67 commissions nationales qui ont rempli leur devoir.

Nous sommes préoccupés par la quantité croissante de travail que ce processus représente pour les candidats et les évaluateurs à différents niveaux. La proposition de l'Autriche pour une soumission en deux étapes devrait être sérieusement évaluée, afin que ceux qui n'ont aucune chance d'être sélectionnés, pour diverses raisons, puissent être avertis afin de ne pas perdre plus de temps sur la demande, et que ceux qui évaluent examinent moins de demandes.